

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
de la commission chargée de l'étude du préavis no 25 du 8 juillet 2005
concernant

- **L'octroi d'une subvention communale extraordinaire de Fr. 390'000.- pour l'association Tom Pouce suite à l'ouverture de la garderie « Les Goélands »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude du préavis no 25 était composée de Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, Silvia Giorgiatti Sutterlet, Rachel Joseph, Walter Müller, Jean-Noël Pasteur, Dominique Viquerat, Bart Wind et du soussigné désigné rapporteur. Elle s'est réunie en date du 16 août en présence également de Mme Hélène Grand, Municipale, et de M. Gildo Dall'Aglio, Chef SASJ, que nous remercions pour toutes les informations fournies pendant la séance.

Bref Rappel

Il ne s'agit pas ici de reprendre l'entier du préavis, mais de bien comprendre l'importance de celui-ci et l'historique de cette affaire.

Actuellement, ce sont environ 200 familles et 260 enfants qui profitent des structures de l'association Tom Pouce. C'est au printemps 2004 que la situation est devenue difficile. En effet, suite à des problèmes de trésorerie et des erreurs de gestion, le SPJ voulait suspendre l'autorisation d'exploiter de la crèche « Les Bisounours ». La Municipalité s'est donc trouvée devant 2 choix : la fermeture, avec les conséquences que l'on peut imaginer pour les parents et le personnel ou, le sauvetage de cette structure, choix de la Municipalité, afin de maintenir des places d'accueil pour notre ville.

Dans le même temps, il faut noter que la subvention communale n'a pratiquement pas bougé ces dix dernières années, sauf en 2004 et ceci afin d'absorber l'augmentation de la capacité d'accueil. On peut, en partie, expliquer cette situation par le fait qu'en 1999, l'association Tom Pouce a reçu un don, dont le capital s'élevait à Fr. 1'229'264.10.- au 1^{er} janvier 2000. Dès lors, l'association a puisé dans ce fonds afin de couvrir, entre autre, les besoins de trésorerie des différentes garderies et ce qui devait arriver, arriva : le capital s'est épuisé pour se retrouver à Fr. 40'980.- au 31 décembre 2004.

Dès lors, l'association n'a plus de réserves financières. Il y a donc nécessité et urgence à renflouer la trésorerie de l'association.

Discussion et Remarques

La commission s'est posée différentes questions que nous allons reprendre ici. Dans un premier temps, nous nous sommes demandés sur quels critères et avec quels contrôles les garderies facturent leurs prestations aux parents. Le barème d'une garderie est le suivant : 10% du salaire jusqu'à Fr. 4'000.- de revenu et ensuite, 0,5% tous les Fr. 1'000.- jusqu'à un maximum de 13% du revenu. A l'heure actuelle, le contrôle s'effectue avec les fiches de salaires, les jugements de divorce,.... Le contrôle ne s'effectue pas avec la notification d'impôt. En effet, jusqu'à l'année dernière, il était difficile de le faire avec une déclaration d'impôt remplie tous les deux ans et dont la notification ne correspondait souvent plus, à la situation réelle des parents. Avec le système annuel actuel, la commission se demande si

l'association ne devrait pas envisager d'utiliser la notification, plus proche de la réalité financière des parents et plus complète qu'une simple fiche de salaire.

Il faut cependant constater que les pensions des parents n'ont fait qu'augmenter entre 2000 et 2004 passant de Fr. 519'926.- à 636'159 (ceci sans la garderie « Les Goélands » reprise en 2004). On doit noter également que pour les parents habitant à l'extérieur d'Yverdon soit, environ 10% des familles, le tarif est majoré sauf pour Montagny qui verse une contribution par habitant.

D'autre part, le nombre des places de crèche a augmenté et ce, plus précisément pour les bébés, ceci ayant pour corollaire, une augmentation des charges ; il faut savoir que pour l'encadrement, les normes spécifient, une personne pour 4 bébés alors qu'il est d'une personne pour 10 enfants.

Il est bon également de rappeler que lors de la reprise de la garderie « Les Bisounours », l'Etat de Vaud était intéressé de mettre à disposition, pour son personnel de l'administration des impôts, des places de garderie. Cela aurait pu amener une subvention d'environ Fr. 200'000.- de l'Etat. Malheureusement, d'autres priorités ont fait que ce dernier s'est désengagé de ce projet, ce que l'on ne peut que regretter.

Avant de conclure, la commission a fait part de son étonnement d'être mis devant « le fait accompli ». En effet, à la lecture du préavis, il lui a semblé qu'il y avait suffisamment de signaux d'alertes pour voir que la situation se détériorait et qu'il aurait fallu réagir plus rapidement. On peut lire par exemple dans le préavis que l'association survit depuis le début de cet exercice grâce aux versements anticipés de la subvention communale. Dès lors pourquoi ne pas avoir réagi dès le début de cette année, pourquoi avoir attendu si longtemps et être si proche de la catastrophe ?

On voit aussi que lors des précédents exercices, 2003 et 2004, des besoins de trésorerie ont été couverts par le don cité plus haut. La commission n'est pas persuadée de l'affectation de cette donation à cela. Cet élément ne doit pas remettre en cause le soutien de notre commune aux crèches dont l'importance ne fait aucun doute.

Conclusion

En conclusion, et compte tenu des éléments et remarques ci-dessus, votre commission à l'unanimité de ses membres vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 du préavis no 25, ainsi que l'ensemble de celui-ci.

Pour la Commission
Jean-Claude Ruchet, rapporteur